

Henri-Vincent AMOUROUX
12 rue Bertrand de Goth
33800 BORDEAUX

☎ : 06 74 84 55 19 (mobile)

courriel : vincentamouroux@free.fr



Monsieur le Président de la commission d'enquête publique sur le PLUi du
Grand Périgueux
Communauté d'agglomération du Grand Périgueux,
1 Boulevard Lakanal –
BP 70171 –
24019 PERIGUEUX Cedex

Recommandé avec accusé de réception

Objet : projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'agglomération du Grand Périgueux

Bordeaux, le 12 juillet 2017

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'agglomération du Grand Périgueux étendu à 43 communes, dont celle de **Château l'Evêque**, l'enquête publique se déroulant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux du lundi 3 juin 2019 au mardi 16 juillet 2019.

J'ai notamment relevé que des parcelles dont je suis propriétaire sur la commune de **Château l'Evêque**, actuellement en zone constructible, seraient classées en zone N du projet de PLUi.

Elles sont en bordure de la propriété familiale, essentiellement forestière, de près de 35 ha située aux lieux-dits La Fouillouse, Les Brandes, contigües à une zone largement urbanisée et desservie par l'ensemble des réseaux.

La plus grande partie de la propriété est gérée durablement, ayant fait l'objet de reboisements notamment en 1973 et 1975, puis suite à la tempête de 1999, en 2003.

Au cours de ces travaux, un réseau interne de chemins privatifs a été réalisé, ainsi qu'une plate-forme destinée à accueillir un futur bâtiment d'exploitation.

Je suis membre de la Coopérative Agricole et Forestière (devenue Alliance Forêts Bois) depuis 1965, et adhérent du Syndicat des propriétaires sylviculteurs du Périgord, et mes fils, Edouard, Notaire à Bordeaux, et Emeric, sont adhérents à la certification forestière pour les parcelles reboisées.

Les gros travaux sont effectués par la coopérative forestière, et je réalise avec mes fils des travaux plus légers d'entretien.

A cette fin, il est essentiel pour nous de pouvoir disposer sur la propriété d'un bâtiment destiné notamment à stocker du matériel d'entretien.

Un compteur d'eau est déjà implanté dans cette perspective le long de la Voie Romaine à proximité du chemin privatif.

La zone constructible avait été étendue lors de l'élaboration du Plu de Château l'Evêque.

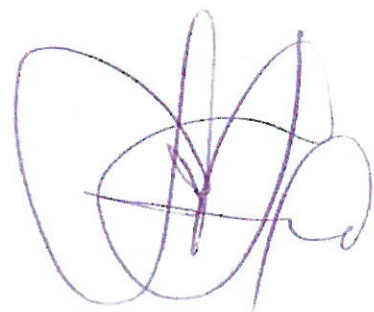
Je demande le maintien de la possibilité de réaliser le bâtiment d'exploitation sur la parcelle G 1197, et que mes parcelles G 1204 et G 1206 soient rétablies au moins partiellement comme constructibles.

Ces parcelles sont desservies par les différents réseaux publics, avec une capacité suffisante, et sont situées face à une zone largement bâtie à proximité d'autres constructions.

Je vous suis donc reconnaissant de bien vouloir prendre en compte ma demande de rectification qui s'inscrit pleinement dans le souci d'une utilisation efficace et raisonnée des sols, tout en nous permettant de préserver les éléments paysagers et de valoriser les boisements existants.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma respectueuse considération.

A handwritten signature in purple ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned at the bottom right of the page.